



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Mesdames,  
Messieurs  
les  
professeurs  
d'Arts  
plastiques  
s/c

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement

Lille le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Objet : Lettre de cadrage pédagogique

En premier lieu, je félicite les 23 lauréats de concours qui ont rejoint l'académie de Lille. Ils bénéficieront d'une formation alternée à l'ESPE et dans les établissements scolaires. Je remercie à cet égard les maîtres de stage qui accompagneront tout au long de l'année les jeunes professeurs contribuant à les faire entrer dans le métier.

Quatrième rentrée de la **refondation de l'École de la République**, cette année scolaire 2016-2017 va mobiliser tous les acteurs à la mise en œuvre de la réforme du collège, à la refondation de l'éducation prioritaire et au renforcement de la transmission des valeurs de la République. Le déploiement du numérique tant dans ses usages que dans une culture partagée demeure une priorité nationale et académique.

Un plan de formation de grande ampleur s'est engagé et sera poursuivi par une seconde journée consacrée aux nouveaux programmes d'arts plastiques dès le mois de septembre. Nous reprendrons nos traditionnelles réunions de formation de bassin dans le courant de l'année afin de poursuivre la réflexion sur la progression des apprentissages ainsi que sur l'évaluation des acquis des élèves. Les **nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège** entreront en vigueur à la rentrée. Ils constituent le cadre opérationnel, et construits en référence aux nouveaux cycles, ils permettent une approche curriculaire des contenus d'enseignement. Ils précisent les enjeux et les objectifs de formation pour chaque cycle et mettent en évidence la contribution des différents enseignements à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour accompagner l'expertise pédagogique des enseignants et des formateurs pour tous les cycles de la scolarité obligatoire, un ensemble de **ressources** d'une ampleur inédite a été conçu pour mettre en œuvre les nouveaux programmes, des outils scientifiques et didactiques et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages, sont ainsi proposés. Ces ressources, qui seront enrichies, sont d'ores et déjà téléchargeables sur Éduscol.

( <http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>)

De nouveaux dispositifs (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaire ainsi que les référentiels des **quatre parcours éducatifs** (parcours citoyen, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) complètent le corpus curriculaire applicable au collège.

Le référentiel du **Parcours d'éducation artistique et culturelle** est disponible ([http://cache.media.education.gouv.fr/file/12\\_Decembre/43/1/Guide-parcours-EAC\\_288431.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/43/1/Guide-parcours-EAC_288431.pdf)).

Le PEAC vise donner sens et cohérence aux actions et expériences auxquelles l'élève prend part, aux connaissances qu'il acquiert, que ce soit dans le cadre des enseignements,

de projets spécifiques ou d'actions éducatives inscrites dans le temps scolaire ou périscolaire.

Dans la dynamique de la mise en œuvre de programmes soclés et curriculaires au collège, une réflexion s'engage sur **l'évaluation** des apprentissages des élèves.

Privilégier une évaluation positive, en comptabilisant également les réussites, permet d'identifier les acquis sur lesquels s'appuyer pour progresser. Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié, en fin de cycle, selon une échelle de référence comportant quatre échelons (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise). Les attendus de fin de cycle étant précisés dans les programmes ou dans les ressources Eduscol, les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles disposent de repères pour mesurer leur acquisition.

Le **diplôme national du brevet** (DNB) évolue parallèlement : son obtention dépendra désormais à la fois des points obtenus par l'élève dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, appréciée par les équipes pédagogiques à la fin du cycle 4, et de ses résultats aux épreuves d'examen.

Par conséquent, j'invite à renforcer le travail inter-degrés en réseau pour développer des pratiques et organisations pédagogiques dans la perspective du nouveau cycle trois dès la rentrée 2016.

Au lycée, de nouveaux programmes limitatifs sont accompagnés par les éditions Canopé dont vous pouvez consulter les premiers éléments en ligne. (<https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/rodin.html>)

Quatre chargés de mission à l'inspection : Carole Détrez, Isabelle Vantomme, Francisco dos Reis, Maryse Boda sauront vous conseiller lors des visites conseil ou d'inspection.

Le dispositif **EROA** fête ses vingt ans cette année. Je vous invite à consulter le site <http://eroa.ac-lille.fr/> ou à prendre contact avec Isabelle Lesage coordinatrice DAAC arts visuels pour toute information relative à l'accueil d'œuvre d'art en établissement. [isabelle2.lesage@ac-lille.fr](mailto:isabelle2.lesage@ac-lille.fr)

Le FRAC Nord- Pas de Calais reste un partenaire fidèle comme le Centre Régional de Photographie de Douchy les Mines.

Le site disciplinaire académique toiletté et actualisé présente un véritable centre de ressources culturelles et institutionnelles. La lettre TIC Edu vous propose des dossiers d'actualité de la discipline. (<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/edunum/edunum-arts-17>)

Je vous souhaite une excellente rentrée scolaire riche en découvertes artistiques et en rencontres pédagogiques.

Avec mon plus sincère dévouement.

Patricia Marszal  
Inspecteur d'académie  
Inspecteur pédagogique régional en arts  
plastiques